



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2018

JCT/IC/NL – N° CCAS_2018DL045

Date de convocation : 30 novembre 2018

Affichage du compte-rendu : 13 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

OBJET : CCAS - CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

L'an deux mille dix huit, le six décembre à 18:00 heures le conseil d'administration de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lachenal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Florent RIVOIRE, Monique SAINT LOUP, Joseph RIVOIRE, Roger VINCENT

Excusés / pouvoirs : Muriel PETIT (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Gilles BARRET (donne pouvoir à Joseph RIVOIRE), Jeanine BOICHON (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP)

Excusés / absents : Souade KACI, Annie BERTON

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Monsieur le président informe que, par courrier, Madame la trésorière principale a fait savoir que dans sa séance du 16 octobre 2018, la Commission de surendettement de l'Ain a constaté la situation de surendettement de l'un de nos usagers et a prononcé la recevabilité de leur dossier.

La somme inhérente au remboursement du prêt d'honneur qui leur avait été accordé ne peut donc pas être recouvrée.

En conséquence, après avoir délibéré le conseil d'administration :

- **ADMET** en créances éteintes :

- Le titre de recette 61/2013 pour un montant de 300,00 €.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

The logo for SLO (Société de Logement de l'Orléanais) is displayed in a stylized, italicized blue font.

ID : 069-216902734-20181206-CCAS_2018DL045-DE

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Claude TALBOT.